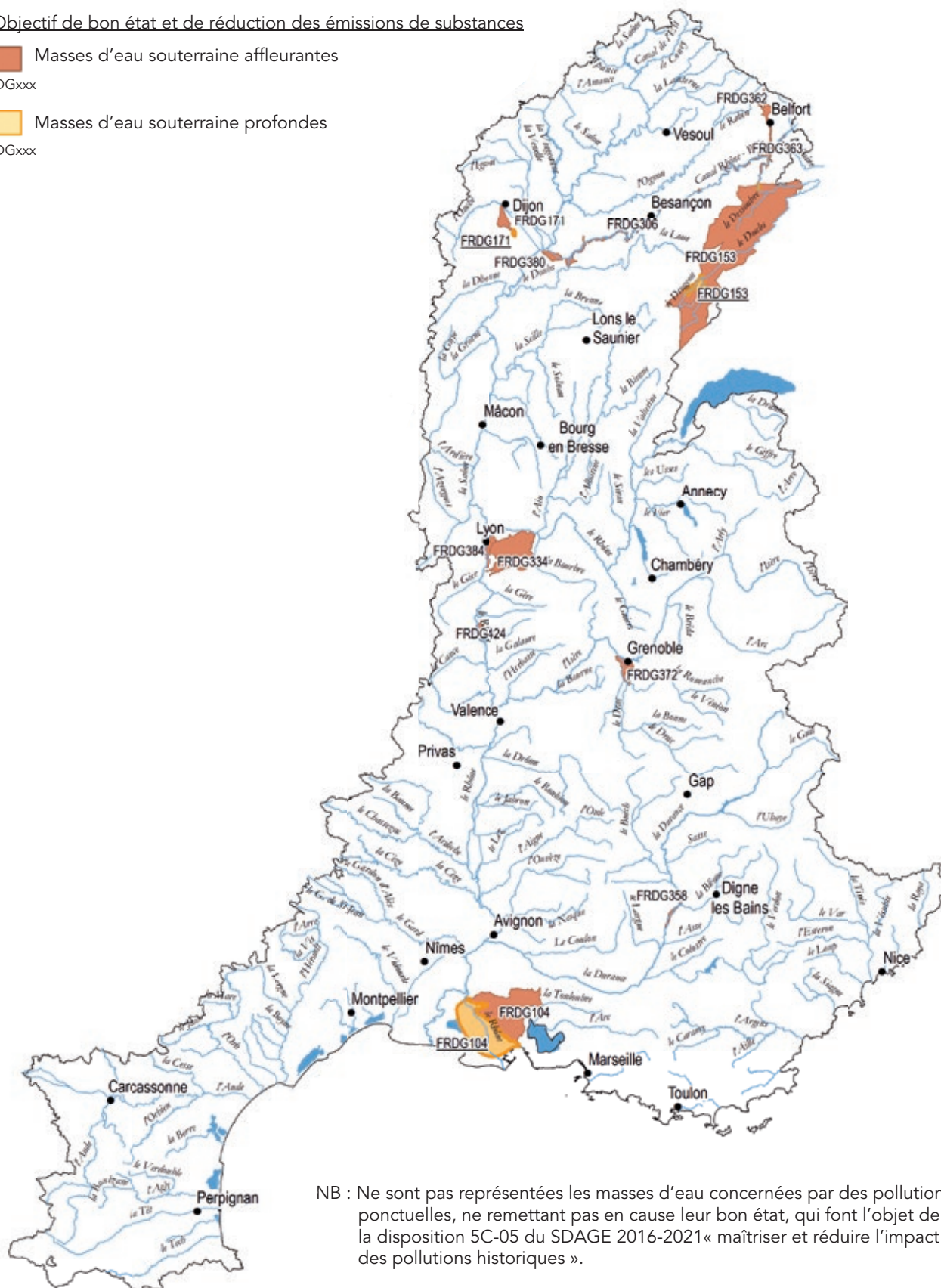


## CARTE 5C-C LUTTE CONTRE LA POLLUTION PONCTUELLE PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES (hors pesticides d'origine agricole)

Secteurs géographiques faisant l'objet de mesures pour l'atteinte des objectifs du SDAGE 2016-2021

Objectif de bon état et de réduction des émissions de substances

- Masses d'eau souterraine affleurantes  
FRDGxxx
- Masses d'eau souterraine profondes  
FRDGxxx



NB : Ne sont pas représentées les masses d'eau concernées par des pollutions ponctuelles, ne remettant pas en cause leur bon état, qui font l'objet de la disposition 5C-05 du SDAGE 2016-2021 « maîtriser et réduire l'impact des pollutions historiques ».